

**COMPILATION ADMINISTRATIVE
RÈGLEMENT NUMÉRO 13-22**

RÈGLEMENT 13-22 POUR ANNULER LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 04-22, 05-22 ET 06-22

Adopté par le conseil municipal le 17 janvier 2023
Entré en vigueur le 20 janvier 2023

Nom et/ou numéro de règlement, politique, résolution	Date d'approbation au conseil	Date d'entrée en vigueur	État
Règlement 04-22	8 mars 2022	24 mars 2022	ANNULÉ
Règlement 05-22	8 mars 2022	24 mars 2022	ANNULÉ
Règlement 06-22	8 mars 2022	24 mars 2022	ANNULÉ

PI

AVANT-PROPOS

Le lecteur est par les présentes avisé que toute erreur ou omission qui pourrait être relevée dans le texte ci-après n'a pas pour effet de diminuer le caractère exécutoire des règlements et amendements y cités, tels que sanctionnés dans leur version originale.

AL

RÈGLEMENT 13-22 ANNULER LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS 04-22, 05-22 ET 06-22

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac, tenue le 17 janvier 2023, à 19 h30, au centre communautaire de Luskville, à laquelle séance étaient présents :

Le maire, M. Roger Larose

Les membres du conseil :

Diane Lacasse

Caryl McCann

Garry Dagenais

Serge Laforest

Chantal Allen

Jean Amyotte

Tous membres du conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des précisions et des modifications aux règlements d'emprunt 04-22, 05-22 et 06-22 avant que ces règlements puissent être approuvés par le MAMH ;

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal qui a été adopté comporte des éléments qui affectent ces règlements d'emprunts qui devront, par le fait même, être modifiés ou refaits ;


PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Dr Jean Amyotte et appuyé par le conseiller Serge Laforest.

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le règlement 13-22 pour annuler les règlements 04-22, 05-22 et 06-22.


ARTICLE 1 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Pontiac ce 20 janvier 2023.



Mario Allen
Directeur général par intérim



Roger Larose
Maire

Avis de motion :	13 décembre 2022
Présentation du projet de règlement :	13 décembre 2022
Adoption du règlement :	17 janvier 2023
Résolution :	23-01-4857
Avis public :	20 janvier 2023

